

Promotions 2005

C 5 et
NEI

▪ Passage en échelle 5

○ Conditions statutaires

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif au 31 décembre 2005

○ Conditions 2005

- Ancienneté (promo automatique sauf contreproposition) :
 - 8^{ème} échelon, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} échelon de l'échelle 4 au 1^{er} janvier 2005 (*sans condition d'âge et sans condition d'ancienneté dans le grade*)
 - 7^{ème} échelon de l'échelle 4 au 1^{er} janvier 2005 et être âgé au moins de 56 ans au 31 décembre 2005, (*sans condition d'ancienneté dans le grade*)
 - 6^{ème} échelon au 31 décembre 2005, et être âgé au moins de 56 ans au 31 décembre 2005, (*sans condition d'ancienneté dans le grade*)
- Choix :
 - 6^{ème} échelon du grade au 31 décembre 2005 et être âgé de moins de 56 ans
 - 7^{ème} échelon au 1^{er} janvier 2005 et être âgé de moins de 56 ans
 - dans les 3 cas : 2 ans d'ancienneté dans le grade au 1^{er} janvier 2005

○ Promouvables statutaires : 142

○ Promouvables de fait :

- Ancienneté : 62 postes en passage automatique
- Choix : 38 postes pour 76 promouvables

○ Nombres de promotions : 100 (70% des promouvables statutaires)

▪ Passage en NEI

○ Conditions statutaires

- 2 ans d'ancienneté au 9^{ème} échelon de l'échelle 5 au 31 décembre 2005

○ Conditions 2005

- A l'ancienneté (promo automatique sauf contreproposition)
 - 9^{ème} échelon depuis 2 ans au moins au 31 décembre 2005 et 55 ans au 31 décembre 2005 + 5 ans d'ancienneté en échelle 5 (AAP2) au 1^{er} janvier 2005
 - 10^{ème} échelon au 1er janvier 2005 et 49 ans au moins au 31 décembre 2005 + 5 ans d'ancienneté en échelle 5 (AAP2) au 1^{er} janvier 2005
 - 11^{ème} échelon au 1er janvier 2005 et 45 ans au 31 décembre 2005 + 5 ans d'ancienneté en échelle 5 (AAP2) au 1^{er} janvier 2005

○ Promouvables statutaires : 1676 (1885 en 2004)

○ Promouvables de fait : 370 (368 en 2004)

- dont 252 dans le 11^{ème} échelon, 100 dans le 10^{ème} et 19 dans le 9^{ème} échelon

○ % de promotions : 22 %